


 SÉANCE DU 13 avril 2023
 (Date de convocation 07 avril 2023)

Délibération N° 20230413-5

Le treize avril deux mille vingt-trois à 20h30, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la mairie de Campan, en séance publique, sous la présidence de M. Alexandre Pujo-Menjouet, Maire.

Conseillers en exercice : 15
 Nombre de présents : 11
 Nombre de votants : 15
 Pour : 15
 Contre : 0
 Abstention : 0

Étaient présents : M. Alexandre Pujo-Menjouet, Maire, Mme Catherine Pécondon-Montgaillard, M. Etienne Lay, Mme Dominique Borgella-Adjudant, Mme Brigitte Bascaules, M. Sylvain Saligot, M. Benjamin Soucaze-Soudat, M. Thierry Ribeiro, Mme Sarah Laguerre, Mme Charlotte Foubert, Jean-François Rabaud formant le quorum des membres en exercice.

Étaient absents : M. Thibaut Maurin (procuration donnée à M. Etienne Lay), Mme Mélissa Pujo-Menjouet (procuration donnée à Mme Sarah Laguerre), Viviane Torné (procuration donnée à M. Jean-François Rabaud) et Aurore Ville (procuration donnée à Mme Catherine Pécondon-Montgaillard).

Secrétaire de séance : Charlotte Foubert.

Objet : Affectation des résultats 2022 du budget communal et du budget annexe

Après avoir présenté le compte administratif du budget principal pour l'exercice 2022, Monsieur le Maire expose les résultats suivants pour l'exercice 2022 :

	RESULTAT CA 2021	VIREMENT A LA SI	RESULTAT DE L'exercice 2022	RESTES A REALISER 2022	SOLDE DES RESTES A REALISER	CHIFFRES A PRENDRE EN COMPTE POUR L'AFFECTATION DE RESULTAT
				D R		
INVEST	57 345,70 €		- 808 242,00 €	41 919,92 € 227 106,60 €	185 186,68 €	- 565 709,62 €
FONCT	1 226 401,65 €	- €	248 253,65 €			1 474 655,30 €

Considérant que seul le résultat de la section de fonctionnement doit faire l'objet de la délibération d'affectation du résultat, Monsieur le Maire propose aux membres du Conseil Municipal d'affecter les **résultats du budget principal** comme suit :

EXCEDENT DE FONCTIONNEMENT GLOBAL CUMULE AU 31/12/2022	1474 655,30 €
Affectation obligatoire :	
A la couverture d'autofinancement et/ou exécuter le virement prévu au BP (c/1068) ligne 001	-565 709,62 €
Solde disponible affecté comme suit :	
Affectation complémentaire en réserves (c/ 1068)	- €
Affectation à l'excédent reporté de fonctionnement (ligne 002)	908 945,68 €
Total affecté au c/ 1068 : en RI	565 709,62 €
DEFICIT GLOBAL CUMULE AU 31/12/2022	
Déficit à reporter (ligne 002) en dépenses de fonctionnement	

Après avoir présenté le compte administratif du budget annexe de l'eau pour l'exercice 2022, Monsieur le Maire expose les résultats suivants pour l'exercice 2022 :

	RESULTAT CA 2021	VIREMENT A LA SI	RESULTAT DE L'exercice 2022	RESTES A REALISER 2022	SOLDE DES RESTES A REALISER	CHIFFRES A PRENDRE EN COMPTE POUR L'AFFECTATION DE RESULTAT
				D R		
INVEST	52 172,10 €		- 229 835,58 €	- € 303 000,00 €	303 000,00 €	125 336,52 €
FONCT	15 985,59 €	- €	49 576,78 €			65 562,37 €

Considérant que seul le résultat de la section de fonctionnement doit faire l'objet de la délibération d'affectation du résultat, Monsieur le Maire propose aux membres du Conseil Municipal d'affecter les résultats du budget annexe de l'eau comme suit :

EXCEDENT DE FONCTIONNEMENT GLOBAL CUMULE AU 31/12/2022	65 562,37 €
Affectation obligatoire :	
A la couverture d'autofinancement et/ou exécuter le virement prévu au BP (c/1068)	125 336,52 €
Solde disponible affecté comme suit :	
Affectation complémentaire en réserves (c/ 1068)	- €
Affectation à l'excédent reporté de fonctionnement (ligne 002)	65 562,37 €
Total affecté au c/ 1068 :	- €
DEFICIT GLOBAL CUMULE AU 31/12/2022	
Déficit à reporter (ligne 002) en dépenses de fonctionnement	

Le Conseil Municipal, après délibération et à l'unanimité, décide :

- **Article 1er** : d'affecter les résultats de l'exercice 2022 du budget principal comme présentés ci-dessus,
- **Article 2** : d'affecter les résultats de l'exercice 2022 du budget annexe de l'eau comme présentés ci-dessus,

Fait et délibéré les jours, mois et an ci-dessus.

Le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de la présente délibération.

Fait pour extrait conforme
Le Maire
Alexandre Pujo-Menjouet

